

Samedi 12 octobre 2013

# 2ème Meeting de Rentrée



Catégories : Benjamins / Minimes / Cadets / Juniors-Séniors

## Centre aquatique de Conflans Sainte Honorine

Ouverture des portes : 18h45

Début de la compétition : 19h30



### PROGRAMME :

50m papillon - 50m dos - 50m brasse - 50m nage libre  
Résultats.

50m dos - 50m brasse - 50m nage libre - Sport Adapté  
Résultats.

100m 4 nages - 100papillon - 100m dos - 100m brasse - 100m nage libre  
Résultats - Récompenses des 3 premiers clubs.



## 2ème Meeting de Rentrée – Règlement

- 1.** La compétition est régie par les règlements de la FFN et de la FINA. Les participants devront être licenciés (FFN ou FFSA) pour la saison en cours. La règle d'un départ sera appliquée.
- 2.** Le centre aquatique de Conflans dispose d'un bassin de 25 m, six couloirs séparés par des lignes d'eau antivagues.
- 3.** Le nombre de départs est limité à un. Les clubs ayant renvoyé préalablement l'accord de principe pour la date prévue sont prioritaires. Limitation à 2 épreuves par nageur.
- 4.** La composition des séries se fera sur la base des temps d'engagement indiqués, sans distinction des catégories d'âge.
- 5.** La compétition est ouverte aux nageurs et nageuses nés en 2002 et avant. Il y a 4 catégories pour les courses individuelles : benjamins 2002/2001, minimales 2000/1999, cadets 1998/1997, juniors/seniors 1996/1992 ; 1996 et après pour la catégorie sport adapté.
- 6.** Classement au temps pour chaque épreuve. Les trois premiers clubs recevront une coupe. Les premiers de chaque épreuve recevront une médaille.

L'accord de principe doit être adressé à :

**USConflans Natation Water-Polo**  
5, rue Henri Dunant  
78700 Conflans sainte Honorine

Ou par courriel à : [uscnatation@cegetel.net](mailto:uscnatation@cegetel.net), au plus tard pour le **07 octobre 2013**.

Les droits d'engagement sont fixés à 2 € par épreuve individuelle. Règlement par chèque à l'ordre du USC natation water-polo.

Les engagements devront parvenir à :

**USConflans Natation Water-Polo**  
5, rue Henri Dunant  
78700 Conflans sainte Honorine

Pour le **11 octobre 2013** au plus tard, au format ffnex. Les droits d'engagement et le broderneau sont à envoyer à l'USC. Chaque club sera tenu de fournir au moins un officiel.

Les forfaits et remplacements devront être déclarés à l'ouverture des portes.

En cas de difficulté technique ou d'horaire, le comité organisateur se réserve le droit de modifier le programme et de limiter éventuellement le nombre de participants à certaines courses.

Votre correspondant :

M. Jacques BERGOT : 06.87.38.70.31 - [jbergot@free.fr](mailto:jbergot@free.fr)

